



## **STAGE IV EN SITUATION D'EMPLOI**

### **ADDENDA AUX GUIDES DE STAGE IV Campus de Saint-Jérôme**

**Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire  
Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire**

**2025-2026**

## 1. Modalités pédagogiques

Pour permettre la réalisation d'un stage IV en situation d'emploi, des ajustements dans les modalités pédagogiques sont appliqués pour assurer un bon déroulement du stage et le développement optimal des compétences professionnelles de la personne stagiaire-enseignante.

Ce qui demeure, tel que présenté dans le guide du stage IV, est le nombre de rencontres du comité d'évaluation et des visites d'observation ainsi que les travaux suivants :

- a) **Le portrait de formation professionnelle**
- b) **Le rapport verbal au comité d'évaluation**

Au regard de la planification, pour ce qui est de la spécificité du stage IV en situation d'emploi, les personnes stagiaires-enseignantes devront fournir :

- a) **Une planification globale ou annuelle** pour la classe (selon ce qui est déjà prévu dans leur contexte);
- b) **Trois planifications complètes d'activités** d'enseignement apprentissage selon les modalités du gabarit présenté à l'annexe 3a (au lieu de 8), **sans analyse réflexive, pour la préparation des trois visites d'observation** des personnes superviseures.

De plus, les personnes stagiaires-enseignantes réaliseront un **portfolio de développement professionnel constitué d'artéfacts (pièces justificatives) et de leur analyse**, dont les consignes se trouvent ci-après. Ce portfolio remplace les 5 autres planifications complètes, les 5 événements significatifs et le rapport de stage.

Enfin, les personnes stagiaires-enseignantes devront **présenter les sections « Bilan des apprentissages » et « Conclusion (perspectives futures) »** à la fin de leur stage, lors de la troisième et dernière rencontre du comité d'évaluation.

## 2. Consignes pour le portfolio constitué d'artéfacts et de leur analyse

Le portfolio proposé servira à documenter le développement des compétences professionnelles tout au long du stage. **Il devra donc être constitué graduellement**, et non seulement à la fin du stage, afin que la personne superviseure puisse accompagner et offrir de la rétroaction à la personne stagiaire-enseignante tout au long du stage. Son format est à déterminer selon votre choix d'outil (voir des exemples plus bas) et devra être remis à la personne superviseure au plus tard une semaine après la fin du stage.

Concrètement, la personne stagiaire-enseignante devra inclure **un artéfact (pièces justificatives, traces) pour témoigner du développement de chacune des 13 compétences professionnelles** (MEQ, 2020). Les artéfacts devraient en priorité être tirés de l'expérience de stage et d'insertion professionnelle des personnes stagiaires-enseignantes afin de rendre compte de la progression et des apprentissages réalisés au cours du stage. Or, il n'est pas exclu que certains artéfacts proviennent aussi du cheminement antérieur (ex. : philosophie éducative, modèle de gestion de la classe, etc.).

**Chaque artéfact sera accompagné d'une courte analyse réflexive** (1/2 à 1 page) en s'inspirant des questions suivantes :

- ✓ Pourquoi avez-vous choisi cet artéfact? Que représente-t-il pour vous? Pourquoi est-il important?
- ✓ De quelle(s) compétence(s) permet-il de témoigner et pourquoi?
- ✓ Quelle(s) force(s) permet-il de mettre en évidence et pourquoi?
- ✓ Quels liens théorie/pratique pouvez-vous faire relativement à cet artéfact?

Enfin, **le portfolio doit contenir deux dernières sections qui se nomment « Bilan des apprentissages » et « Conclusion (perspectives futures) »**. Ces deux dernières sections remplacent le rapport de stage et devront être présentées aux membres du comité d'évaluation lors de la dernière rencontre. Le bilan des apprentissages vise à faire une rétrospective du stage en faisant ressortir les aspects dominants, par exemple, les compétences principales qui ont été développées (exemples concrets à l'appui), les apprentissages significatifs en s'appuyant sur les artéfacts (pièces justificatives), des liens et/ou des tensions entre les savoirs théoriques et les savoirs expérientiels relevés, etc. La conclusion vise à établir les grandes lignes du plan de formation continue de la personne stagiaire-enseignante en indiquant ses forces principales ainsi que les compétences qui devraient faire l'objet d'une attention particulière durant l'insertion professionnelle.

Il est conseillé, de manière à éviter la surcharge à la fin du stage, de rapidement discuter des artéfacts (pièces justificatives) qui seront intégrés au portfolio avec la personne superviseure (ex. dès la première visite d'observation). Celle-ci pourra notamment aider la personne stagiaire-enseignante à cibler le type d'artéfacts qu'elle désire ajouter à son portfolio ainsi qu'à établir où les classer (sous quelle compétence professionnelle). Toujours dans le but d'éviter la surcharge à la fin du stage, il est fortement suggéré d'avoir complété au moins 6 artéfacts à mi-stage.

- Plusieurs choix de formats sont possibles pour ce portfolio :

- ✓ version papier ;
- ✓ fichiers numériques enregistrés sur une clé USB (ex. présentation PPT, Prezi ou Canva avec pièces justificatives) ;
- ✓ fichiers numériques enregistrés dans un espace de stockage virtuel (ex. OneDrive, Google Documents, Dropbox, etc.) ;

- ✓ fichiers intégrés à une plateforme numérique (ex.: Jimdo, Eduportfolio, Wix, Classroom, etc.) ;
- ✓ capsules vidéos avec pièces justificatives.

### **Exemples d'artéfacts (pièces justificatives) – au choix**

- exemples d'activités ou de projets réalisés en stage ;
- travaux ou évaluations d'élèves ;
- photos/images/vidéos ;
- documents relatifs à la rencontre de parents ;
- extraits de journal de bord ;
- événements significatifs ;
- résultats du TECFÉE ;
- philosophie éducative ;
- travaux universitaires marquants (ex. : modèle de gestion de classe, séquence didactique) ;
- rapports de stage ;
- grilles d'évaluation de stage (avec autorisation des personnes concernées) ;
- lettres de recommandation (1 ou 2 du milieu – ex. : directions) ;
- lettres d'attestation pour des activités d'implication scolaire ou sociale ;
- article de journal relatant un événement de l'actualité en lien avec la profession enseignante ;
- autres.

Les critères d'évaluation du portfolio constitué des 13 artéfacts et leur analyse sont :

- respect des consignes ;
- clarté du contenu ;
- pertinence des artéfacts et des analyses réflexives ;
- qualité de la langue (voir annexe 7 du guide de stage pour le barème en vigueur) ;
- présentation soignée ;
- respect des échéances.